

REGLEMENT COMPLET DU MARATHON PHOTO NUMERIQUE **Fnac Rennes, 29 septembre 2007**

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société RELAIS FNAC au capital de 74.070 euros dont le siège social se situe au 67 boulevard du Général Leclerc, 92612 Clichy Cedex - RCS 775 661 390 prise en son établissement de Rennes sis Centre Commercial Colombia - 35000 Rennes, organise, dans le cadre d'un « marathon Photo Numérique » un concours, intitulé « 2ème Marathon Photo Numérique », qui aura lieu le 29 septembre à Rennes de 9h à 18h30.

ARTICLE 2 : personnes concernées

Ce concours, réservé aux amateurs, est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des photographes professionnels, des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et de leur foyer (même nom, même adresse), et des membres du personnel de leurs partenaires et de leur foyer (même nom, même adresse).

Concernant les participants s'inscrivant par équipe de 2 personnes, une équipe peut éventuellement comporter une personne mineure à condition que l'autre participant soit majeur et que le mineur en question puisse justifier d'une autorisation parentale.

Article 3 : modalités d'inscription

Les participants (non photographes professionnels) s'inscrivent par équipe de 2 maximum à l'accueil de la FNAC Rennes. Un participant peut éventuellement s'inscrire seul et former ainsi une équipe au sens du présent règlement. Les inscriptions sont ouvertes pour au maximum 60 équipes pour le Marathon, soit 120 participants au maximum (seules les 60 premières équipes inscrites seront prises en compte). Chaque équipe doit posséder son propre équipement numérique (résolution minimale 5 000 000 de pixels).

Des fiches d'inscription précisant nom, adresse, n° de téléphone et comportant, notamment, l'autorisation de représentation gratuite des 3 photos réalisées à compléter et signer par chaque participant (ou par le parent en cas de participant mineur) seront disponibles à l'accueil de la FNAC Rennes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28/09/07 20h inclus, uniquement à l'accueil de la FNAC Rennes – Centre Commercial Colombia - 35000 Rennes

Les frais de participation au concours s'élèvent à 10 € remboursables par équipe, que cette équipe soit composée de un ou deux participants.

Sur remise de la fiche d'inscription et desdits frais de participation au plus tard avant le 28/09/07 à 20h inclus à l'accueil de la FNAC Rennes, celle ci remettra le numéro de l'équipe et le ticket de caisse à conserver comme preuve de l'inscription et à présenter le 29/09/07 lors de la remise du Kit Marathon.

En cas de non présentation du ticket de caisse le 29/09/07, l'équipe concernée ne pourra participer au marathon.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de l'équipe concernée.

Les remboursements des frais d'inscription se dérouleront lors de la présentation des participants à l'événement le samedi 29 septembre, sur présentation du ticket de caisse. Ils seront effectués exclusivement à l'accueil de la FNAC où l'inscription a été enregistrée, sur présentation du ticket de caisse.

Si le marathon a fait l'objet d'une annulation ou si le ou les participants justifient d'un empêchement sérieux, les frais d'inscription seront également remboursés, sur présentation du ticket de caisse, à l'accueil de la Fnac Rennes et ce jusqu'au 31 décembre 2007.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

ARTICLE 4 : Principe du Marathon

Le 29/09/07 à 9h00, le rendez-vous est donné aux participants au Café des Champs Libres, point de départ du Marathon, afin de retirer le kit Marathon, composé de : un sac à dos, une carte valable 1 journée et permettant l'accès gratuit aux transports en commun rennais, la « feuille de route » sur laquelle les participants découvriront les étapes et les trois thèmes à photographier.

A 15h30, les équipes devront se rendre au point d'accueil, au Forum de la FNAC de Rennes, afin de transmettre les 3 photos (soit 1 photographie par thème) qu'elles auront sélectionnées parmi leurs clichés, aux équipiers Fnac via les bornes mises à disposition.

L'identification des photos se fera grâce à un numéro d'équipe.

Ainsi, un CD sera gravé avec les 3 photos retenues par les candidats et sera transmis au jury. Les équipes peuvent bien entendu conserver à titre de souvenir ces mêmes clichés sur la carte mémoire de leur appareil photo numérique.

Il est précisé que lesdites 3 photographies ne devront pas représenter ou comporter de personnes identifiables sauf dans l'hypothèse où le participant produit simultanément aux équipiers Fnac l'accord écrit et signé par la ou les personnes photographiées visant leurs droits de la personnalité, et notamment leur droit à l'image, et leur utilisation dans le cadre du présent concours. Le cas échéant, les photographies ne pourront être soumises au jury et seront exclues du concours.

A 15h30, heure de clôture du marathon, chaque équipe aura du remettre ses 3 photos aux équipiers Fnac.

Un jury composé de personnalités représentant les différents partenaires (Fnac, Ouest-France, Ville de Rennes) et professionnels de la photographie se réunira ensuite le même jour à partir de 16h30 pour délibérer et sélectionner, en dernier ressort, les 9 meilleurs clichés du Marathon qui seront exposés conformément à l'article 5 du présent règlement et élira, en dernier ressort, parmi ces meilleurs clichés les 9 meilleures équipes qui se verront récompensées par les lots tels que décrits dans ledit article 5.

Les critères de sélection du jury seront : respect du thème imposé et originalité de son traitement, qualité de l'approche photographique. Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant.

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur.

Les résultats de cette délibération seront communiqués conformément à l'article 6 ci après à l'issue des délibérations du jury, à partir de 18h30 par le jury lui même.

Les photographies non primées seront détruites immédiatement par la Fnac.

ARTICLE 5 : Dotations

Ces 9 photos sélectionnées par le jury, parmi l'ensemble des photos remises lors du Marathon, seront exposées à la Ville de Rennes, au forum de la FNAC de Rennes et sur les sites partenaires www.maville.com et www.ville-rennes.fr, et diffusées sur le site FNAC du marathon photo.

Les lots pour les 6 équipes gagnantes sont dans l'ordre des gagnants sélectionnés par le jury :

- 1er prix : un voyage en pension complète à Djerba (Tunisie) pour deux personnes d'une valeur de 1347 €, à prendre hors vacances scolaires et avant le 1^{er} janvier 2008, départ de Nantes ou de Paris en fonction des disponibilités).
- 2ème prix : un appareil numérique reflex et optique 5079888 CANON EOS 30D + ZOOM 18-55 MM d'une valeur de 1149 €
- 3ème prix : deux cartes cadeaux, d'une valeur de 100 € chacune.
- 4^{ème} et 5^{ème} prix : deux pass 3 jours pour les « Transmusicales de Rennes » au parc Expo (un par équipier), d'une valeur de 60 € chacun.
- 6^{ème} et 7^{ème} prix : deux cartes « Accès illimité » aux Champs Libres (un par équipier) pour deux personnes d'une valeur de 50 € chacune.
- 8^{ème} et 9^{ème} prix : deux abonnements « Explorateur » à l'Opéra de Rennes (un par équipier) pour deux personnes.

Les lots seront attribués par photo gagnante (que l'équipe soit composée de 1 ou 2 personnes).

ARTICLE 6 : Modalités d'attribution des lots

L'annonce des gagnants sera faite par le jury à l'issue de la délibération du 29 septembre (vers 18h30 environ) directement aux équipes participantes. La liste des gagnants sera aussi disponible à l'accueil du magasin Fnac Rennes et publiée par Ouest-France dans la semaine qui suivra la proclamation des résultats.

La remise des prix se fera le samedi 29 septembre à la suite de l'annonce des gagnants à la FNAC Rennes.

Le lot sera disponible le 29/09/07, à retirer obligatoirement lors de la remise officielle des prix.

Dans l'hypothèse où le gagnant n'aurait pu retirer son lot lors de la cérémonie, il pourra le faire en magasin jusqu'au 31 décembre 2007. Au delà de cette date, l'absence de retrait du gain vaudra abandon de celui ci.

Le participant doit obligatoirement laisser ses coordonnées complètes sur la fiche de participation. Il devra informer la société organisatrice de tout changement d'adresse, de domiciliation ou de numéro de téléphone.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

Article 7- Autorisations

Les participants autorisent la société organisatrice à utiliser à titre publicitaire et promotionnel dans le magasin ou tout autre support promotionnel Fnac – notamment dans le cadre de la diffusion du nom des gagnants, leur nom, prénom, image prise lors du marathon par les équipes de la Fnac, adresse, et gains, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chacun des membres des équipes sélectionnées (30 meilleurs clichés et/ou meilleures équipes) autorise, en contrepartie de la mise en avant de leurs photographies, conformément à la fiche signée lors de leur inscription, la représentation et reproduction gratuite de leurs photos, notamment que leurs photographies soient utilisées par la FNAC et ses partenaires (Ville de Rennes, Ouest-France), et exposées au forum de la Fnac Rennes (date communiquée ultérieurement) ainsi que sur les sites et différents supports des partenaires, sans qu'aucun droit ou rémunération puisse être exigés.

ARTICLE 8 : Remboursement des frais

Les frais d'inscriptions seront remboursés conformément aux conditions précisées dans l'article 3 des présentes.

Les frais de timbres (tarif lent) pour la demande de règlement seront remboursés (tarif lent) sur demande écrite à l'adresse (joindre RIB ou RIP) : Fnac Rennes, service de communication, Centre Commercial Colombia - 35000 Rennes.

Les demandes de remboursement sans RIB ou RIP ou postées après le 28 septembre (le cachet de la Poste faisant foi) ne seront pas honorées.

Un seul remboursement par foyer, même nom, même adresse, sera accordé.

ARTICLE 9 : Responsabilité de la société organisatrice

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce marathon,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice du jeu ne saurait également être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue

pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s)

ARTICLE 10 : Droit d'accès aux informations nominatives

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies sera mis en oeuvre pour la bonne gestion du jeu et prévenir les gagnants, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de Fnac Rennes, Centre Commercial Colombia, 35000 Rennes

ARTICLE 11 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le présent règlement est déposé chez Maître Franck Jagu, huissier de justice à Rennes, et est disponible gratuitement à l'accueil de la Fnac Rennes - Centre Commercial Colombia - 35000 Rennes et sur simple demande écrite à l'adresse du jeu - Fnac Rennes - Centre Commercial Colombia - 35000 Rennes, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom, même adresse postale).

Fait à Rennes, le jeudi 30 août 2007